Ansac-sur-Vienne (16) : 70 heures de TIG après le pillage d’une trentaine de tombes ; « Le tribunal a été clément » (MàJ)

27/10/2026 à 17h30



05/11/2026

MàJ du 05/11/2026 à 21 h 03. Deux cousins, Paul L. et Roméo L., ont été condamnés à 70 heures de travail d’intérêt général après le pillage du cimetière d’Ansac-sur-Vienne, rapporte *Charente Libre*. « Le tribunal a été clément », a déclaré la présidente, en précisant que l’inexécution des TIG entraînerait deux mois de prison.

Le parquet avait requis 105 heures de TIG, ainsi que des peines d’emprisonnement, notamment aménagées sous bracelet. Le lot apporté à un ferrailleur avait été acheté 120 euros. Paul comptait trois mentions pour vols à son casier ; Roméo n’en avait aucune.

La défense a évoqué les difficultés de compréhension des prévenus, l’avocate de Roméo lui attribuant l’âge mental d’un enfant de huit ans. Un troisième mis en cause, mineur, a été renvoyé devant le juge des enfants.

Source : Charente Libre, 5 novembre 2026 à 18 h 18.

27/10/2026



Une trentaine de tombes du cimetière d’Ansac-sur-Vienne (Charente), au sud de Confolens, ont été pillées dans la nuit du mercredi 21 au jeudi 22 octobre 2026. Des ornements funéraires ont été dérobés, tandis que des croix et des plaques ont été brisées. Selon le maire, Fabrice Audoin, les objets volés comprennent notamment des éléments en laiton.

Un riverain ayant entendu du bruit dans la nuit a alerté la mairie jeudi matin. Les gendarmes se sont rendus sur place pour relever les sépultures touchées. Le caveau familial du maire figure également parmi les tombes visées.

« C’est inadmissible », a réagi Fabrice Audoin, qui rappelle que le cimetière est un lieu de recueillement. Il précise que les auteurs ne sont apparus sur aucune des six caméras de la commune.

La gendarmerie de Confolens a confirmé l’ouverture d’une enquête. Les familles concernées sont invitées à déposer plainte.

Source : ICI La Rochelle, Salomé Martin, 26 octobre 2026.

(merci à La Bête)